

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents : 15**

Nombre de votants : 18

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 13 AVRIL 2022 à 18 heures 30

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, MARTIN Maritxu, DOURTHE Jean-Michel

Absents ayant donné pouvoir : Mr Patrick BENETEAU ayant donné pouvoir à Mr Didier LARTIGUE, Mme Geneviève BOULAND ayant donnée pouvoir à Mr Jean-Paul DARSAUT, Mme Maylis MIRAMON ayant donnée pouvoir à Mr Jean-Michel DOURTHE

Absents : Benjamin BARROUILLET

Secrétaire : Sandrine CASINI

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte administratif 2021 du budget principal
- 2) Vote du compte de gestion 2021 du budget principal
- 3) Affectation du résultat du budget principal
- 4) Vote des taux d'imposition année 2022
- 5) Vote du budget primitif 2022
- 6) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2022

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 Mars 2022

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 20220413_01DEL : Vote du compte administratif 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	470 077,78
	Réalisé :	367 879,94
	Reste à réaliser :	96 500,00

Recettes	Prévu :	1 030 000,00
	Réalisé :	734 818,86
	Reste à réaliser :	30 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 174 000,00
	Réalisé :	866 850,69
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 174 000,00
	Réalisé :	1 240 110,42
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	366 938,92
Fonctionnement :	373 259,73
Résultat global :	740 198,65

Délibération n°20220413_02DEL : Vote du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Principal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°20220413_03DEL : Affectation des résultats 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	183 394,09
- un excédent reporté de :	189 865,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	373 259,73
- un excédent d'investissement de :	366 938,92
- un déficit des restes à réaliser de :	66 500,00
Soit un excédent de financement de :	300 438,92

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	373 259,73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	373 259,73
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	366 938,92

Délibération n°20220413_04DEL : Vote des taux d'impositions année 2022

Madame CASINI Sandrine explique que les nouvelles directives portant sur l'approbation des taux de fiscalité ont été reçues le 25 mars dernier.

Ces directives imposent à la collectivité de tenir compte de l'intégration du taux du foncier bâti du Département suite à la réforme sur la taxe d'habitation.

La commission finances propose que les taux d'imposition de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti connaissent une évolution de 1.5% à la hausse en 2022.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

• **APPROUVE** l'augmentation des taux d'imposition

• **DÉCIDE** de fixer les taux comme suit :

➤ **Taxe foncière bâti : 34.19 %** comprenant le taux départemental

➤ **Taxe foncière non bâti : 45.90 %**

Délibération n°20220413_05DEL : Vote du budget primitif 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 408 639,52

Recettes : 882 355,73

Fonctionnement

Dépenses : 1 300 000,00

Recettes : 1 300 000,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 505 139,52 (dont 96 500,00 de RAR)

Recettes : 912 355,73 (dont 30 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 300 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 300 000,00 (dont 0,00 de RAR)

INFORMATIONS DIVERSES

Tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles : Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur les créneaux restants du dimanche 24 avril 2022 pour les élections présidentielles.

1^{er} mai 2022 : Monsieur le Maire signale que Monsieur SEGAS Jacques organise un rassemblement de vieilles voitures le 1^{er} mai 2022 avec un circuit proposé et un repas.

COFAS : Monsieur CAZAUBON Benoît, gérant de l'entreprise COFAS de Saint-Perdon, a fait savoir au Maire qu'il manquait de place pour réaliser ses exercices lors de leurs formations et demande s'il y est possible d'accéder à la parcelle limitrophe (parcelle AN 173 Centre de Secours). Monsieur le Maire propose au conseil municipal une mise à disposition gratuite d'une partie de cette parcelle avec la signature d'une convention. En contrepartie, Monsieur CAZAUBON s'engage à entretenir ce terrain.

Moun Logistique : Monsieur le Maire informe que le service instructeur de Mont de Marsan Agglomération a fait parvenir un courrier à Monsieur SOUX pour demander des pièces complémentaires suite au dépôt de son permis de construire en date du 31 mars 2022. Monsieur le Maire annonce qu'il a prit contact avec Monsieur BOUZOU pour organiser une réunion avec les différents concessionnaires concernés par le projet.

Marché des Producteurs : Monsieur Cédric BARROUILLET rappelle que le marché des producteurs est fixé au 17 juin 2022. Il propose de faire venir « Les Mirmittons » pour un budget de 500 € pour toute la soirée et soumet un contrat de prestation pour signature. Monsieur Pierre SALLES précise que l'association Passion Sévillanes pourrait intervenir également.

Mont de Marsan Agglomération : Monsieur le Maire fait savoir que le vote du budget de Mont de Marsan Agglomération a lieu le 14 avril 2022.

Rencontre de Saint-Perdon : Monsieur Jean-Paul DARSAUT rappelle que « Les Rencontres de Saint-Perdon » se déroulent le 15 avril 2022.

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
DARRIEUTORT Jean-Louis, Maire	
CASINI Sandrine	
LARTIGUE Didier	
DUDON Élodie	
CABANNES Philippe	
CAZENAVE Marie-Christine	
DARSAUT Jean-Paul	
LATASTE Marie	
BEEUWSAERT Patrick	
DALLEAU Sabine	
BARROUILLET Cédric	
DELARUE Marie-Hélène	
SALLES Pierre	
BOULAND Geneviève	

BARROUILLET Benjamin	
MARTIN Maritxu	
BENETEAU Patrick	
MIRAMON Maylis	
DOURTHE Jean-Michel	